



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Meurthe-et-Moselle

Commune : Nancy

Autres communes :

R500

Appellation : Immeuble

Monument(s)

Appellation : Immeuble

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 02/04/1928

Étendue de la protection : Façade et toiture : classement par arrêté du 2 avril 1928

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.